

---

[< A LA UNE](#)

## Assassinat de Xavier Jugelé : "Je n'ai pas dit toute la vérité car j'ai eu peur"

Publié le 26/09/2022 à 19:00 | Mis à jour le 27/09/2022 à 10:20



Deux accusés sont à nouveau présentés devant les juges pour l'assassinat du policier Xavier Jugelé en 2017.

© Photo AFP

---

### Acquitté et condamné à 10 années de prison en première instance, deux des quatre hommes impliqués dans l'assassinat du policier Xavier Jugelé le 20 avril 2017 sont jugés en appel à Paris, accusés d'association de malfaiteurs terroriste.

---

Le procès en première instance avait laissé la famille de la victime, Xavier Jugelé, un policier de 37 ans, insatisfaite. Les quatre hommes, accusés d'avoir fourni l'arme avec laquelle Karim Cheurfi a abattu le policier sur les Champs-Élysées, avaient écopé en 2021 de peines de prison de cinq, six et dix ans, et le dernier avait été acquitté. Le tireur avait lui-même été abattu par la police au moment du drame.

Choquée de voir prononcer des peines inférieures aux réquisitions du parquet, [la famille attendait cet appel](#). Le procès en deuxième instance s'est ouvert [ce lundi 26 septembre 2022](#) à la cour d'assises spéciale de Paris, et devrait durer jusqu'au 7 octobre.

### Deux accusés jugés en appel

Le procès en appel devra déterminer si Nourredine Allam a armé Karim Cheurfi en connaissance de cause. L'accusation avait initialement concédé qu'il n'était pas « radicalisé » et que sa seule motivation était l'appât du gain. Nourredine Allam avait été précédemment condamné à dix ans de prison dont une peine de sûreté des deux tiers, pour avoir acheté l'arme ayant tiré sur Xavier Jugelé et l'avoir vendue à Karim Cheurfi par la suite.

Mederik Marine, acquitté en première instance et également jugé en appel, avait laissé son ADN sur l'arme du tueur. Ressorti libre du procès, il avait dit n'avoir que touché l'arme tendue par ses amis, et l'instruction n'avait pas pu prouver une plus grande implication dans l'affaire.

« *Je n'ai pas dit toute la vérité car j'ai eu peur* » lors du premier procès, a déclaré lundi Nourredine Allam. L'homme de 32 ans a reconnu avoir servi d'intermédiaire entre le tueur et Yanis Aidouni et Mohamed Bouguerra, les deux hommes accusés de lui avoir vendu la kalachnikov, condamnés à six et cinq ans d'emprisonnement en première instance et qui ne sont pas jugés en appel.

### La famille déçue du premier procès

La cour n'avait à l'époque retenu la qualification terroriste pour aucun des accusés, estimant que seul l'auteur de l'attaque poursuivait un projet à visée terroriste. « *Malheureusement, c'est une sanction qui ne correspond pas aux actes qui ont été commis et à la complicité qui a été démontrée par les enquêteurs et l'accusation* », avait déclaré le compagnon de Xavier Jugelé, Étienne Cardilhes, à la sortie du premier procès un an auparavant. Le parquet avait à l'époque requis jusqu'à 18 ans de réclusion contre les quatre accusés.

### Originaire de Romorantin

Xavier Jugelé, originaire de Romorantin dans le Loir-et-Cher, était en patrouille sur les Champs Élysées le 20 avril 2017 lorsque Karim Cheurfi, un homme radicalisé, a tiré sur le car de police garé le long de l'avenue. Xavier Jugelé était au volant et a été touché par deux balles dans la tête. Un hommage national lui avait été rendu cinq jours après sa mort, ponctué par les mots de ses proches et de ses collègues, par qui il était très apprécié.

---

### A LIRE AUSSI



Blois : prison ferme pour avoir frappé un adolescent  
**TRIBUNAL CORRECTIONNEL - LOIR-ET-CHER**



**LOU PHILY**  
Journaliste



**SES DERNIERS ARTICLES**

- > **ABONNÉS** [Prahecq : Des passionnés de mob se lancent un défi de taille](#)
- > [L'Assurance maladie veut récupérer 500 millions d'euros de fraudes aux prestations](#)
- > [Grève du 29 septembre : "C'est une première étape pour faire entendre le monde du travail"](#)